

## CAPD du 5 juillet 2018

### Présents

- IA
- Secrétaire général
- DPE (Merle, Roque)
- IEN : Mme Vivenot, Mme Dumont
- Représentants des personnels : SNUipp-FSU (J.Barbet, S.Marsan, N.Moncanis, C.Van Theemst), SE-UNSA (J.Salarnier)

### Promotions Hors-Classe

Cette CAPD devait présenter la liste des promouvables à la Hors-Classe.

Le SE-UNSA lit une déclaration liminaire reprenant les points énoncés la semaine précédente par le SNUipp-FSU et le SE-UNSA :

- non prise en compte de l'AGS des anciens instituteurs
- non possibilité de faire évoluer les avis
- non justification des avis
- non prise en compte de la représentativité Hommes/Femmes

Une information supplémentaire a été donnée concernant le contingent, qui serait en diminution par rapport à l'an dernier : ceci est en contradiction avec le PPCR, qui vise une carrière en deux grades pour tous.

L'IA-DASEN, suite à l'audience au rectorat, n'a apporté que deux modifications à la première liste de promouvables proposée : prise en compte de la représentativité Hommes/Femmes et prise en compte de l'ancienneté dans l'échelon au détail.

Le cadre de négociation des aménagements n'est pas fixé par des directives nationales, mais par les desideratas du Recteur.

Pour le SNUipp-FSU, cela pose un réel problème démocratique et une atteinte totale au paritarisme. La question des promotions est dans les prérogatives des CAP départementales, et non dans les mains du Recteur. Le Recteur ne siège pas en CAPD mais veut en fixer les règles !

Puisque la négociation et les évolutions sont impossibles, les représentants du personnel estiment n'avoir plus rien à faire ni à discuter à cette CAPD.

Ce projet de promotion à la Hors-Classe est injuste, scandaleux.

L'IA-DASEN et le Recteur l'assumeront seuls.

Nous quittons la salle et laissons l'IA face à ses responsabilités. Elle nous promet une refonte, des avancées, des négociations pour l'année prochaine.

Une bien maigre compensation ...

*Vos élus SNUipp-FSU en CAPD  
Julien Barbet, Sophie Marsan, Nathalie Moncanis, Claire Van Theemst*